

## Perte de la carte grise de vendeur par l'acheteur

Par mile\_old, le 15/12/2007 à 10:31

je viens d'acheter une voiture dans le dep.51,comme j'ai perdue l'original de la carte grise de vendeur,je ne sais pas cooment faire pour demander la nouvelle carte car a la prefecture il veulent l'original.Qui doit faire la declaration de perte? Moi ou l'ancien proprietere.j'habite dans le dep.93

Merci par l'avance